

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 26 mai 2025 16:46
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 25-05-26 - [Alerte zoonose] Grippe zoonotique - protocole SAGA
Pièces jointes: SAGA - Questionnaire Cas confirmé VF.pdf; Protocole_SAGA_2025_VF.pdf; SAGA - Questionnaire Personne co-exposée et personne contact VF.pdf

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Envoyé : lundi 26 mai 2025 12:10

Cc : GIESE, Coralie (DGS/CCS/PPC-USAR) <coralie.giese@sante.gouv.fr>; RAMDANI, Alaa (DGS/CCS/CORRUSS) <alaa.ramdani@sante.gouv.fr>; DREYER, Marion (DGS/CCS/CORRUSS) <marion.dreyer@sante.gouv.fr>; MOKNI, Walid (DGS/CCS/PPC-USAR) <walid.mokni@sante.gouv.fr>

Objet : [Alerte zoonose] Grippe zoonotique - protocole SAGA

Madame, Monsieur,

Le MINSANTE_2025-01 du 31 janvier vous faisait part des actions à mettre en œuvre face à la circulation des virus influenza aviaires. Malgré un effet positif en France de la vaccination des canards et un risque en élevage porté le 8 mai à « négligeable », la situation mondiale demeure préoccupante et la vigilance reste nécessaire sur l'ensemble du territoire.

Un protocole de surveillance active de la grippe aviaire (SAGA) a été testé durant la saison 2023-2024 avec les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Comme mentionné dans le message MINSANTE, les enseignements tirés de cette phase pilote ont permis d'aménager ce protocole (PJ), sous le pilotage de Santé publique France et de la DGS, et avec le concours de quelques ARS, l'ANSES, la DGAL, et le CNR.

Considérant le maintien de la menace il a été décidé d'étendre la surveillance active à l'ensemble du territoire national. A cet effet nous vous invitons à prendre dès maintenant connaissance du protocole SAGA, prévu pour être déployé dès cet automne accompagné d'une formation en cours d'élaboration. Si toutefois de nouveaux foyers d'influenza aviaire survenaient durant l'été, il pourra être décidé, au cas par cas, de déclencher le protocole.

Le centre de crises sanitaires se tient à l'écoute de vos questions et remarques concernant ce protocole.

Clément BRUNEL

Régulateur CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (certifié ISO 9001 :2015)

Direction générale de la santé / Centre de crises sanitaires (CCS)

14, avenue Duquesne, 75007 Paris – Pièce 6643R

Tél : 01.40.56.99.99 / 06.62.15.13.50

www.sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**

